

# Conférence des Chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et italienne : 1957

Autor(en): **G. C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **48/1957 (1957)**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-114539>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## DEUXIÈME PARTIE

---

### Conférence des Chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et italienne

1957

---

C'est à Sion que la Conférence des Chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande et italienne s'est réunie le 27 mai 1957, très aimablement accueillie par M. le conseiller d'Etat Marcel Gross (Valais), remercié par le président de la Conférence, M. le conseiller d'Etat Pierre Oguey (Vaud) qui souhaite la bienvenue à ses collègues, MM. Gaston Clottu (Neuchâtel), Virgile Moine (Berne) et José Python (Fribourg), ainsi qu'aux autres participants, MM. les chefs de service et secrétaires, M. Godel, président de la Commission philologique du Glossaire, M. E. Schulé, rédacteur en chef de cette publication, M. G. Chevallaz, rédacteur des *Etudes pédagogiques*. Il excuse l'absence de MM. les conseillers d'Etat Alfred Borel (Genève) et Brenno Galli (Tessin).

Après l'adoption du procès-verbal de la séance de 1956, la Conférence entend le rapport du rédacteur des *Etudes pédagogiques*, « Annuaire de l'Instruction publique en Suisse », concernant le contenu et les comptes de 1956 ; il est admis sans discussion avec remerciements au rédacteur. Le budget pour 1957 prévoit une forte augmentation des dépenses et, par suite, un déficit ; pour le couvrir, les représentants des cantons décident à l'unanimité d'augmenter leurs souscriptions et en fixent le chiffre. Le programme pour 1957, établi ainsi que le budget par le Comité de rédaction, est adopté sans discussion.

Plusieurs objets importants étaient inscrits à l'ordre du jour. Telle la demande de subside du *Conseil des patoisants romands* ; bien que favorables à l'effort en faveur de la littérature patoise, du théâtre patois, des archives sonores des parlers romands, les cantons ne sont pas tous en mesure de répondre favorablement à la demande présentée.

Des *maîtres de métier et d'enseignement technique* viennent de la pratique. Peut-on tenir compte de leur activité antérieure en fixant leur traitement initial ? La réponse est affirmative pour tous les cantons et les lois cantonales sont en général assez souples pour permettre une adaptation raisonnable du traitement initial.

Qu'en est-il des maîtres au bénéfice d'un *congé pour des travaux de recherches* subsidiés par le Fonds national de la recherche scientifique ? De la discussion ressort que la bienveillance des départements est acquise à ces maîtres — dont les recherches profitent à leur enseignement — mais ils décident de cas en cas du montant de leur aide.

MM. les Chefs de département sont moins enclins à accorder des subsides réguliers au Comité de *l'Union culturelle française* ; tout au plus, certains d'entre eux aideront-ils à couvrir le déficit du Congrès de Fribourg tenu en 1956.

La *gratuité des fournitures dans l'enseignement secondaire*, admise à Neuchâtel depuis 1948 et à Berne depuis 1957, peut avoir des conséquences dommageables à l'enseignement, telles celles-ci : en décidant de gros tirages pour abaisser le prix de revient, on risque de faire durer plus qu'il n'est souhaitable des manuels qui ne donnent pas satisfaction ; ou encore on limite la liberté de choix dont jouissent les maîtres, par exemple pour les lectures d'œuvres en langue étrangère. On fait valoir que la gratuité permet aux départements d'exercer un certain contrôle sur le choix et la rédaction des manuels et d'éviter un renouvellement trop fréquent des éditions. Il conviendrait d'ailleurs d'envisager des manuels intercantonaux.

Parmi les « divers », un entretien intéressant s'engage sur l'initiative de la Société pédagogique romande en faveur de l'élaboration d'un manuel romand de lecture pour l'école primaire.

Au cours de la séance, M. le conseiller d'Etat Oguey a cédé la présidence à M. Gaston Clottu (Neuchâtel) pour la séance de la *Commission administrative du Glossaire des Patois de la Suisse romande*.

Cette commission entend avec un vif intérêt l'excellent rapport de M. Schulé, rédacteur en chef du Glossaire. Il relève, entre autres, que l'état des finances a permis de consacrer plus de temps à la rédaction de telle sorte que 1956 a vu paraître les fascicules 27 et 28 et que la préparation du 29<sup>e</sup> est assez avancée pour que l'on prévoie sa parution en automne 1957. Il signale que deux des rédacteurs sont chargés de quelques heures de cours à l'Université de Neuchâtel. La commission unanime approuve le rédacteur de s'être solidarisé avec les représentants des autres vocabulaires nationaux contre le projet du trésorier de la Société suisse des Sciences morales de grouper en un seul « train » de subventions les subsides alloués par la Confédération aux sociétés scientifiques dans le domaine des sciences morales : les vocabulaires nationaux en effet reçoivent une subvention en vertu de l'arrêté fédéral de 1955 et traitent directement avec le Département fédéral de l'intérieur ; ils ont intérêt à maintenir le statu quo plutôt que de passer par l'intermédiaire d'une association. Comptes et budget sont adoptés après décision d'aligner les traitements des rédacteurs sur les nouvelles dispositions se rapportant aux membres du corps enseignant secondaire neuchâtelois ; les cantons romands sont disposés à augmenter leurs subventions à cet effet. M. Clottu remercie M. Godel et la commission philologique ainsi que M. Schulé et les rédacteurs du Glossaire.

Après la séance, un déjeuner est offert par l'Etat du Valais à l'Ermitage du Bois de Finges, puis un car emmène les participants à Crans et, par la nouvelle route de la Corniche, à Sion.

G. C.